

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 10 mars 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance
 - Présentation des signataires du livre d'or
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
11180, rue Verville - Lot 1 487 092 du cadastre du Québec : autoriser l'empiètement d'une unité de stationnement en cour avant, et ce, malgré l'article 571 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (40.06).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Multi Routes inc. pour le service de location de quatre camions-citernes avec opérateur(trice), pour le nettoyage des rues de l'arrondissement au printemps, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 219 537,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20691 - Lot 3.2.1 - 1 soumissionnaire.
- 20.02** Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 125 685,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de trois balais de rue avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Villeneuve inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 239 890,85 \$ à 365 576,28 \$, taxes incluses (appel d'offres public 22-19725 / réf.1237445001).

- 20.03** Accorder un contrat de services professionnels à Artelia pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 101 450,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-007 – cinq soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cet effet.
- 20.04** Approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1er avril 2025 au 31 janvier 2027.
- 20.05** Accorder un soutien financier non récurrent de 26 000 \$ à Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic, pour la période du 14 juin au 11 octobre 2025 / Autoriser une dépense de 8000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (34 000 \$, net de ristournes).
- 20.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux organismes suivants : Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY) (30 000 \$) et Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) (30 000 \$), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$, net de ristournes).
- 20.07** Accorder un contrat de services professionnels à Leclerc architectes inc. pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet - Dépense totale de 209 656,92 \$, taxes incluses (contrat : 149 754,94 \$ + contingences : 29 950,99 \$ + incidences : 29 950,99 \$) - Appel d'offres public S-AC-2025-006 – 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025.
- 30.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6800 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.03** Autoriser une dépense totale de 1550 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élu(e)s et de représentant(e)s de l'arrondissement à la 39e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025.
- 30.04** Ratifier une dépense de 780 \$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2025.
- 30.05** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participaction / Autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande.
- 30.06** Octroyer un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 1165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques pour adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal », couvrant les années 2024 et 2025 / Autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, à élaguer et de recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

- 30.07** Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.
- 30.08** Autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du Programme circonflexe - prêt-pour-bouger : le programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.
- 30.09** Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces activités.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau, à l'approche sud de la rue Fleury Est.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9300, rue Meilleur - phase du logement social, érigé sur le lot projeté 6 643 581 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 47 unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003505532.
- 40.05** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.
- 40.06** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 11180, rue Verville, l'empiètement d'une unité de stationnement en cour avant - Lot 1 487 092 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003508918.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier le projet particulier relatif aux terrains vacants situés sur la rue Meilleur, à l'angle de la rue Sauvé Ouest (CA17 09 0259), afin d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown - Lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.
- 40.08** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (Règlement 04-047-266).

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Procéder au renouvellement du mandat d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 51.02** Désigner un nouveau représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.
- 60.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 décembre 2024.

61 – Dépôt

- 61.01** Prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1257445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Multi Routes inc.", pour le service de location de quatre (4) camions citernes avec opérateur(trice), pour réaliser le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au printemps, pour une durée de trois (3) ans - Dépense totale de 219 537,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20691 - Lot 3.2.1 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à "Multi Routes inc.", seul soumissionnaire conforme, pour le service de location de quatre (4) camions citernes avec opérateur(trice), pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de trois (3) ans - Dépense totale de 219 537,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (23-20246);
2. de procéder à une évaluation du rendement à "Multi Routes inc.";
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2025-01-16 16:22

Signataire :

Dominique PAQUIN

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1257445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Multi Routes inc.", pour le service de location de quatre (4) camions citernes avec opérateur(trice), pour réaliser le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au printemps, pour une durée de trois (3) ans - Dépense totale de 219 537,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20691 - Lot 3.2.1 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des opérations de nettoyage printanier. Puisque l'arrondissement doit assurer la propreté sur l'ensemble de son territoire afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyen(ne)s, la location pour quelques semaines de quatre (4) camions citernes avec opérateur(trice) est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 090008- 2024-02-12 - Accorder respectivement à Balai le Permanent inc., Groupe Villeneuve inc., Dénégement & Excavation Michel Gauthier inc. et Multi Routes inc. un contrat pour le service de location d'un camion citerne avec opérateur(trice), pour le nettoyage des rues de l'arrondissement pour une durée d'un an - Dépense totale de 70 990,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20246 (lot 4.1.1 : 5 soumissionnaires; lot 4.1.2 : 4 soumissionnaires; lot 4.1.3 : 4 soumissionnaires et lot 4.1.4 : 3 soumissionnaires).
 CA23 090055 - 2023-03-13 - Accorder un contrat de gré à gré à Multi Routes inc. pour le service de location de quatre (4) camions-citernes avec opérateur(trice), pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une période de cinq (5) semaines au printemps 2023, pour une somme maximale de 68 801,04 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Afin de réaliser le nettoyage du printemps en collaboration avec l'équipe en régie, il est requis de procéder à la location de quatre (4) camions citernes avec opérateur(trice) avec balai aspirateur et balai de rue dans chacun des cinq (5) secteurs d'opérations de l'arrondissement.

Afin de ramasser les différentes matières épandues tout au long de l'hiver; roches, boue, débris et résidus de sablage, le camion citerne est la première machine du convoi qui permet de pousser la matière avec de l'eau au sol.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été publié le mercredi 25 septembre 2024 par le Service de l'approvisionnement, dans le Devoir et sur le SEAO. La durée de l'appel d'offres sur le marché a été de vingt-sept (27) jours et trois (3) addenda ont été publiés les 3, 8 et 11 octobre 2024. L'ouverture des soumissions a été faite par le Service du greffe, le mardi 22 octobre 2024.

Au cours de la période de l'appel d'offres, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges.

Ci-dessous, l'analyse des soumissions pour le seul soumissionnaire du lot 3.2.1.

LOT 3.2.1: 4 camions-citernes avec opérateur

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Multi Routes inc.	219 537,86 \$
2	
3	
4	
5	
Dernière estimation réalisée	234 292,56 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	(14 754,70 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	-6,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	N/A
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	219 537,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	N/A

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Par conséquent, l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour les quatre (4) contrats de location à "Multi Routes inc." est de 219 537,86 \$, taxes incluses.

Description	nb/h année	Taux/ horaire	Total avant taxes	Total taxes incluses
Année 2025	544	115,00 \$	62 560,00 \$	71 928,36 \$
Année 2026	544	117,00 \$	63 648,00 \$	73 179,29 \$
Année 2027	544	119,00 \$	64 736,00 \$	74 430,22 \$
			Total	219 537,86 \$
Année 2028 - OPTION de renouvellement	544	123,76 \$	67 325,44 \$	77 407,42 \$
Année 2029 - OPTION de renouvellement	544	128,71 \$	70 018,46 \$	80 503,72 \$
			Total	377 449,01 \$

Les options de renouvellement seront indexées selon l'indice des prix à la consommation (IPC) par année selon les clauses de la section CONTRAT du devis d'appel d'offres.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de réaliser des opérations de nettoyage rapides et efficaces pour le printemps. Sans ces appareils, les opérations de ramassage des abrasifs au printemps pourraient être retardées, voire compromises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 3 février 2025

Début du contrat : 1 avril 2025

Fin du contrat : 31 mai 2027

Prolongation en option: deux (2) périodes d'un (1) an jusqu'au 31 mai 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Abdessamad KASSIMI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Mélanie DAUDELIN
Cheffe de division

Le : 2025-01-09



Dossier # : 1257445003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 125 685,43 \$, taxes incluses à Groupe Villeneuve inc. pour le service de location de trois (3) balais de rue avec opérateur(trice)s, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Appel d'offres public 22-19725 - (GDD 1237445001)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 125 685,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de trois (3) balais de rue avec opérateur(trice)s dans le cadre du contrat accordé à Groupe Villeneuve inc. (CA23 090051), majorant ainsi le montant du contrat de 239 890,85 \$ à 365 576,28 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser une dépense totale de 125 685,43 \$, taxes incluses à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-14 15:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257445003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 125 685,43 \$, taxes incluses à Groupe Villeneuve inc. pour le service de location de trois (3) balais de rue avec opérateur(trice)s, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Appel d'offres public 22-19725 - (GDD 1237445001)

CONTENU**CONTEXTE**

Lors du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2023, un contrat a été accordé à Groupe Villeneuve inc. pour la location de trois (3) balais de rue avec opérateur(trice)s, pour une durée de vingt-quatre (24) mois (GDD 1237445001). Le contrat arrivant à échéance le 31 mars 2025, la Division de la voirie souhaite exercer la première option de renouvellement disponible au contrat donné par l'AO 22-19725, à partir du 1^{er} avril 2025, pour une durée de douze (12) mois.

L'entrepreneur a fourni pendant ces vingt-quatre (24) mois des appareils et des opérateur(trice)s de qualité qui ont favorisé ce choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0051 – 13 mars 2023 : Accorder un contrat à Groupe Villeneuve inc. pour le service de location de balais de rue avec opérateur(trice)s, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois - Dépense totale de 239 890,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19725 - 4 soumissionnaires (lots 1,2 et 3).

DESCRIPTION

Au printemps, les balais de rue seront utilisés afin d'éliminer tous les débris que l'on peut retrouver sur les rues suite à la fonte de la neige. Pendant l'automne, les balais de rue seront utilisés afin de ramasser toutes les feuilles et les branches que l'on peut retrouver sur les rues avant l'hiver. Le jumelage des balais loués avec les balais en régie est idéal pour obtenir le niveau de service et la qualité de balayage attendue.

Dans ce cas, l'extension budgétaire du contrat servira à prolonger la durée du contrat d'une année supplémentaire, ainsi prévu dans les termes initiaux du contrat.

JUSTIFICATION

Ce renouvellement évitera une interruption de service et une continuité avec un entrepreneur qui effectue un travail de qualité avec les appareils appropriés. En relançant un nouvel appel d'offres au lieu d'utiliser l'option de renouvellement, cela aurait pu entraîner des délais et des coûts supplémentaires de la part des soumissionnaires. Le budget et l'indexation par année de renouvellement était déjà défini et approuvé par les (deux) 2 parties lors du lancement de l'appel d'offres en 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour cette première année de renouvellement de «Groupe Villeneuve inc.» est de 125 685,43 \$, taxes incluses.

Numéro du lot	Description du lot	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	Montant total (taxes incluses)
OPTIONS DE RENOUELEMENT			A		B	A x B	A x B + tx
1	Balai de rue	Année 2025	306	heure	117,52 \$	35 961,12 \$	41 346,30 \$
2	Balai de rue	Année 2025	306	heure	119,86 \$	36 677,16 \$	42 169,56 \$
3	Balai de rue	Année 2025	306	heure	119,86 \$	36 677,16 \$	42 169,56 \$
Montant total - 1ère année de renouvellement						109 315,44 \$	125 685,43 \$

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement à la Division de la Voirie, de la Direction des travaux publics, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 13 mars 2023

Début du contrat : 1^{er} avril 2023

Fin du contrat : 31 mars 2025

Utilisation de la première année de prolongation de douze (12) mois jusqu'au 31 mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Abdessamad KASSIMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Mélanie DAUDELIN
Cheffe de division

Le : 2025-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique PAQUIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement



Dossier # : 1255456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Artelia pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 101 450,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-007 - cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé d'accorder un contrat de services professionnels à Artelia pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 101 450,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-007 - cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fins;

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-18 11:35

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Artelia pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 101 450,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-007 - cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville doit, dans le cadre de ses travaux de voirie, avoir recours à des services professionnels pour effectuer la gestion et/ou la surveillance des travaux pour différents projets à même le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Dans ce contexte, un appel d'offre public, numéro S-AC-2025-007, intégrant un système d'évaluation à deux enveloppes a été tenu, soit la proposition de services professionnel pour évaluation par un comité de sélection pré-approuvé par l'arrondissement dans la première et la proposition de prix dans la seconde.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de services professionnels de type contrat-cadre qui sera constitué d'une série de mandats individuels d'envergure et de natures variées selon les besoins et budgets de l'arrondissement. Les différents projet seront présentés aux instances selon les périodes de soumissions propres à chacun des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0104 - 6 mai 2019 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 982 516,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-012 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1196624005)

- **CA21 09 0092** - 12 avril 2021 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et/ou la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-010 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.(GDD 1216624005)
- **DA 2245456001** - Autoriser la formation d'un comité de sélection pour les services professionnels en gestion et/ou en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (S-AC-2025-007).

DESCRIPTION

Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence du génie municipal pour des projets de voirie, de remplacement d'aqueduc, de remplacement d'égout, de réaménagement géométrique, de remplacement de services en plomb, de reconstruction de trottoir, de saillies et de bordures, d'installation de base de lampadaire, etc., et ce, dans les limites de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'adjudicataire devra fournir les services d'un chargé de projet et/ou de surveillant de chantier pour chaque mandat spécifique. Les ressources devront avoir une expertise dans le domaine de travaux d'infrastructures municipales pour des travaux de réfection routière (incluant la reconstruction complète de chaussée, de trottoirs, de bordures, de remplacement de conduite d'aqueduc et de remplacement des entrées de services en plomb).

Le présent contrat est effectif pour une période de 36 mois et il offre une enveloppe budgétaire suffisante pour réaliser plusieurs projets qui seront octroyés selon les besoins de l'arrondissement au niveau de la gestion et en surveillance des travaux ou uniquement en surveillance des travaux.

JUSTIFICATION

Les ressources humaines de la division des études techniques de l'arrondissement n'étant pas suffisantes pour assumer l'accroissement des investissements dans les différents programmes, les services professionnels en gestion et/ou en surveillance des travaux sont donc requis pour assurer la réalisation des projets ainsi que la qualité des ouvrages à construire dans un objectifs de tous les mener à bien.

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2025-007 s'est déroulé du 3 janvier au 4 février 2025. Cinq (5) soumissions ont été reçues au bureau de l'arrondissement.

Deux addendas furent publiés et aucun avis de désistement n'a été reçu par l'arrondissement.

Le tableau de compilation ci-après décrit ce qui suit:

- le nom des soumissionnaires;
- les notes intérimaires et finales;
- le prix des soumissions ayant obtenues la note de passage (2 enveloppes de prix ouvertes) selon les règles stipulées à l'article 25 des instructions aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. L'évaluation était en fonction de critères identifiés dans les documents d'appel d'offres. Il y a eu ainsi cinq (5) firmes qui ont déposé leurs soumissions. Cependant, seulement deux (2) d'entre elles ont été accepté, car elles ont obtenu le pointage intérimaire supérieur à la note de passage de 70%.

Lorsqu'un système d'évaluation à deux enveloppes est utilisé, l'octroi du contrat s'effectue en fonction de la note finale. Ainsi, la deuxième enveloppe des soumissions a donc pu être ouverte seulement pour les deux firmes ayant obtenues une note intérimaire supérieure à 70%.

La firme **Artelia** a donc été retenue :

1. par recommandation du comité de sélection avec la note intérimaire la plus élevée de 82,67% ;
2. avec le prix de soumission le plus bas donnant la note finale de 43%.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
ARTELIA	82,67%	43%	3 101 450,63 \$	- \$	3 101 450,63 \$
WSP Canada inc.	72%	37%	3 264 485,18 \$	- \$	3 264 485,18 \$
GROUPE CIVITAS					
MLC ASSOCIÉS					
IGF					
Dernière estimation réalisée			3 326 226,75 \$	- \$	3 326 226,75 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(224 776,12) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-6,76%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					163 034,55 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,26%

Les pourcentages d'écart ne dépassent pas 10%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent contrat, il n'y a pas de contingences ni d'incidences à prévoir. Tous les frais ont été présentés dans la section *Justification* du présent sommaire décisionnel.
Voir l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'octroyer le présent contrat, l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierille n'aura pas les ressources humaines nécessaires pour effectuer la gestion et/ou la surveillance des travaux à venir et devra limiter la réalisation des investissements retenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat d'une durée de 36 mois ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.
Programme potentiel de travaux de voirie pour 2025 :

- PCPR rue Frémont entre les rues Lajeunesse et Foucher - avec remplacement de services en plomb;
- PCPR avenue Émile-Journault entre les rues Basile Routhier et Saint-Denis - avec remplacement de services en plomb;

- PCPR rue Charles-Gill entre l'avenue Alfred-Laliberté et la rue James-Morrice ainsi qu'entre les rues Philippe-Hébert et Frigon - avec remplacement de services en plomb;
- PCPR avenue Alfred-Laliberté entre Charles-Gill et Victor-Doré - sans remplacement de services en plomb;
- PCPR boulevard Grande Allée entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin - avec remplacement de services en plomb;
- PRR rue Hamel entre la rue Sauvé et le boulevard Henri-Bourassa;
- Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ);
- Contrats de trottoir mineurs;
- etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniella RONDON GAMARRA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

Le : 2025-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1253060004

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt de locaux, à titre gratuit, pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, sis au 12225, rue Grenet, pour la période du 1er avril 2025 au 31 janvier 2027.

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt de locaux, à titre gratuit, pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, sis au 12225, rue Grenet, pour la période du 1er avril 2025 au 31 janvier 2027.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-18 11:58

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253060004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt de locaux, à titre gratuit, pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, sis au 12225, rue Grenet, pour la période du 1er avril 2025 au 31 janvier 2027.

CONTENU**CONTEXTE**

À l'issue d'une démarche communautaire et citoyenne amorcée depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Montréal a acquis à l'automne 2016 un édifice situé au 12225-12227, rue Grenet, en vue d'aménager le nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville (Centre). Ce projet innovant, réalisé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec le milieu concerté, regroupe sous un même toit une dizaine d'organismes communautaires, une Maison de quartier et une multitude de services à vocation culturelle et sociale.

La première phase du projet qui consistait en l'aménagement des espaces communautaires et citoyens, et l'aménagement de deux centres de la petite enfance (CPE) a été complétée entre l'automne 2022 et le printemps 2024. Une deuxième phase de construction est éventuellement envisagée afin d'ajouter une bibliothèque moderne et un espace de diffusion culturelle.

Dans le cadre des réflexions et consultations entourant le développement du Centre, la communauté de Bordeaux-Cartierville a énoncé le souhait d'y avoir accès à des espaces citoyens où il est possible de faire des rencontres, échanger, se détendre, sans avoir à participer à des activités structurées. Une volonté d'implication bénévole dans la gouvernance de ces espaces a aussi été exprimée. Pour répondre à ces attentes, le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) a déposé une demande et obtenu un financement majeur, de 2016 à 2024, de Centraide dans le cadre du programme Projet impact collectif (PIC). L'arrondissement a appuyé cette démarche par la confirmation de son engagement à soutenir ce projet d'espaces citoyens, qui porte désormais le nom de Maison de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0168 (4 juillet 2022) : Approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au

moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 mars 2025.

CA19 09 0133 (10 juin 2019) : Confirmer l'engagement de l'arrondissement à favoriser la réalisation du projet « Espaces citoyens » porté par le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC), et ce, au sein du futur centre culturel et communautaire de Cartierville.

CA16 090303 (14 novembre 2016) : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, aux fins de construction d'une bibliothèque et d'aménagement d'espaces à vocation culturelle et communautaire, un immeuble situé au 12225-12227, rue Grenet dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (l'« Immeuble ») incluant des équipements et du mobilier.

DESCRIPTION

La Maison de quartier a pour mission de renforcer la mixité sociale et culturelle dans Bordeaux-Cartierville en incarnant, pour les habitant(e)s du quartier, un lieu central de rassemblement qui leur appartient, comportant une gamme variée d'aménagements et d'activités qui combinent les besoins de chacun de se poser, de s'informer, de se divertir, de se rassembler et de s'engager. Il s'agit d'un milieu de vie ouvert à toutes et tous, accueillant, chaleureux et rassembleur, offrant des possibilités de faire des activités, se détendre ou s'impliquer.

Le projet repose sur les valeurs et principes suivants :

- Inclusion : Les habitué(e)s tout comme les nouvelles personnes sont accueillis à bras ouverts.
- Collaboration : L'objectif est de créer un lieu d'inclusion dans lequel toutes et tous ressentent un fort sentiment d'appartenance.
- Partage : Chacun se sent appartenir à un projet plus grand qu'eux dans lequel leur implication est essentielle.
- Solidarité : Les espaces sont empreints de solidarité intergénérationnelle, interculturelle et à travers les différences socioéconomiques.
- Encapacitation Chacun est capable de s'impliquer dans sa communauté de la façon qui lui convient.

Il comprends cinq salles prêtées à l'organisme dans le cadre de cette convention :

- Un bureau administratif : pour accueillir les ressources humaines responsables de la coordination et de la médiation de ce projet dédié aux citoyen(ne)s (superficie de 17 mètres carrés).
- Un espace ludique : salle d'activités à caractère familial incluant des jeux, jouets et un espace d'allaitement (superficie de 70 mètres carrés).
- Un espace créatif : salle d'activités artistiques et d'artisanat offrant du matériel créatif (superficie de 29 mètres carrés).
- Un espace détente : salle à l'ambiance feutrée offrant des places assises confortables variées (superficie de 28 mètres carrés).
- L'Agora : vaste espace ouvert au cœur du Centre, comprenant notamment un bistro (superficie de 265 mètres carrés).

Il comprend également l'accès ponctuel aux salles de réunions du Centre pour créer un espace rencontre pour les initiatives citoyennes.

Le projet de convention vise à poursuivre l'engagement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à soutenir le projet Maison de quartier par le prêt gratuit de ces cinq locaux. Il définit les termes et obligations du CLIC et de la Ville en vue de la réalisation de ce projet au sein du Centre.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans une démarche citoyenne et communautaire portée de longue date par le milieu de Bordeaux-Cartierville. Sa mission s'inscrit en cohérence avec la vision commune du quartier, définie en 2012, qui est toujours d'actualité : *Bordeaux-Cartierville, un quartier accueillant et dynamique est empreint de solidarité. C'est un quartier où il fait bon vivre et s'épanouir et auquel on se sent fier d'appartenir. C'est aussi un quartier à échelle humaine, où les espaces verts abondent, où il y a des demeures de qualité pour toutes et tous, et où il y a des lieux qui permettent une vie prospère aux plans social, culturel et économique. Bordeaux-Cartierville, un quartier de tous les possibles.*

Pour sa mise sur pied, de 2016 à 2024, le projet a bénéficié d'un soutien d'un demi-million de dollars de Centraide dans le cadre du programme Projet impact collectif, ainsi que de celui d'autres partenaires financiers. Ces financements ont permis l'acquisition de mobilier et de matériel pour les cinq espaces citoyens du Centre, ainsi que l'embauche des ressources humaines nécessaires à l'animation de ceux-ci. L'aménagement de ces locaux par l'arrondissement a été réfléchi en concertation étroite avec le CLIC afin de répondre aux besoins du projet et des citoyen(ne)s qui le fréquenteront.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt des cinq locaux pour le projet Maison de quartier est consenti à titre gratuit. Sa valeur locative, telle que basée sur le tarif préférentiel accordé aux organismes communautaires, s'élève à 62 964 \$/an.

MONTRÉAL 2030

Le dossier répond à plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment les priorités 8 (inclusion), 9 (filet social), 10 (participation citoyenne), 17 (innovation/expérimentation) et 19 (réponse aux besoins de proximité). Il contribue aussi aux engagements montréalais en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est joint en annexe à la convention. L'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans toute publicité relative aux activités visées par la convention. Le personnel de l'arrondissement fait la promotion régulière des activités de la Maison de Quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-02-14



Dossier # : 1251388004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 26 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic pour la période du 14 juin au 11 octobre 2025 et autoriser un budget de 8 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver la convention à cet effet / imputation à la réserve développement.

Il est recommandé :

- 1.- d'accorder un soutien financier non récurrent de 26 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic pour la période du 14 juin au 11 octobre 2025 et autoriser un budget de 8 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver la convention à cet effet / imputation à la réserve développement.
- 2.- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3.- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-18 11:51

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251388004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 26 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic pour la période du 14 juin au 11 octobre 2025 et autoriser un budget de 8 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver la convention à cet effet / imputation à la réserve développement.

CONTENU**CONTEXTE**

En continuité des orientations stratégiques de l'arrondissement depuis 2018, le développement d'une offre de marché public pour la desserte du territoire demeure une priorité en 2025 et l'arrondissement souhaite soutenir l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation de son projet en ce sens.

Afin de mieux évaluer l'intérêt et la faisabilité de ce projet, une première activité de marché public s'est tenue sur une journée, à l'automne 2019, sur la rue Basile-Routhier et a reçu un excellent accueil de la population, des producteurs agricoles et des marchands présents. Sur la base de cette expérience, Marchés Ahuntsic-Cartierville (MAC) a réitéré avec succès cette initiative par la tenue de 13 journées de marché, à l'été 2020. En 2021, l'arrondissement a poursuivi son soutien à MAC, pour qu'il développe davantage cette activité par la tenue de 30 journées de marché, du 26 juin au 3 octobre dont 15, les samedis, sur la rue Basile-Routhier dans le district d'Ahuntsic et 15 autres, les dimanches, sur le site de l'église Notre-Dame-des-Anges, dans le district de Bordeaux-Cartierville. Pour 2022, ce sont 33 journées de marché qui se sont tenues sur les mêmes sites que l'année précédente, à compter du 18 juin à Ahuntsic et du 3 juillet dans Bordeaux-Cartierville. En 2023, l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville a poursuivi le développement des marchés sur 33 journées, dont 18 à Ahuntsic, à compter du samedi 17 juin et 15 à Cartierville, à compter du dimanche 25 juin. Le site du marché de Cartierville a été déplacé au parc de Méty pour la saison afin de s'approcher de la clientèle et de bénéficier de l'achalandage du nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville. Pour 2024, l'organisme a concentré et consolidé ses activités sur le site de la rue Basile-Routhier pour la tenue de 18 journées de marché, du 15 juin au 12 octobre, de 9h à 14h. Le secteur de Cartierville a été desservi par le marché mobile de MAC. Pour 2025, Marchés Ahuntsic-Cartierville souhaite reproduire une offre similaire à celle de 2024.

Un engagement financier du conseil d'arrondissement est requis pour la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1241388001 - CA24 090015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 28 431

\$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic pour la période du 15 juin au 12 octobre 2024 et autoriser un budget de 10 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver la convention à cet effet / imputation à la réserve développement.

Dossier 1221388016 - CA23 090014 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 45 852 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation des marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville en 2023 et autoriser un budget de 10 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / imputation réserve développement

Dossier 1221388001 - CA22 090024 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 46 738 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation des marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville en 2022 et autoriser un budget de 10 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / imputation réserve développement

Dossier 1211388002 - CA21 090015 - Approuver un (1) projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 48 030 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation des marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville en 2021 et autoriser un budget de 15 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / imputation réserve développement.

Dossier 1191388015 - CA20 090018 - Approuver deux (2) projets de convention par lesquels l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse des contributions financières totalisant 61 275 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'achat d'équipements et l'organisation de journées de marché public en 2020 et autoriser un budget de 20 000 \$ pour les frais afférents à ce projet.

DESCRIPTION

L'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville va assurer la réalisation de dix-huit (18) journées de marché, incluant le recrutement des maraîchers, producteurs et fournisseurs de produits alimentaires, la fourniture du personnel et des équipements de marché incluant le véhicule de transport des équipements, le montage et le démontage des sites, la propreté, la gestion des matières résiduelles, la sécurité, la communication sur les réseaux sociaux, la signalisation sur le site, la gestion des ententes avec les maraîchers et propriétaires des sites de marché, le suivi budgétaire, la préparation du bilan annuel et le respect des règles sanitaires, s'il y a lieu.

JUSTIFICATION

L'attrait des marchés publics ne se dément pas. Il y a trois fois plus de marchés publics au Québec qu'il y a 10 ans et l'on constate une augmentation annuelle du nombre de nouveaux marchés de 5% au Canada et de 7% aux États-Unis. Les marchés publics de Montréal regroupent environ 250 producteurs et commerçants dans une quinzaine de points de vente dont Atwater, Jean-Talon et Maisonneuve.

Au niveau de l'arrondissement, la population souhaite et demande un marché public depuis de nombreuses années. Depuis treize (13) ans, l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville assure une offre de produits frais en différents lieux, dont à la station de métro Sauvé. Un marché mobile desservant plusieurs sites districts d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville et établi sur une base saisonnière récurrente permet maintenant de bonifier l'offre proposée par Marchés Ahuntsic-Cartierville et d'offrir aux résidents une alternative aux grands marchés montréalais.

Un marché public répond également à plusieurs enjeux identifiés au Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement, dont la résilience sociale, la transition vers une économie plus verte et l'adaptation de nos milieux de vie aux aléas des

changements climatiques. La vocation de commercialisation des produits des maraîchers et marchands locaux s'inscrit également comme une action importante prévue au Plan de développement économique 2023-2027 de l'arrondissement. Ces lieux occupent également une place prépondérante dans le Plan de développement d'une communauté nourricière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 26 000 \$, prévue à la convention et présentée à l'intervention financière jointe au dossier est dédiée à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville.

Une somme additionnelle de 8 000 \$ pour des frais afférents est prévue à l'intervention financière pour permettre à l'arrondissement d'appuyer les volets communication et animation de ce projet.

- Pour 2021, la diminution de 21 % de la participation financière de l'arrondissement au financement des activités de marché par rapport à 2020, et ce, malgré l'augmentation du nombre de journées de marché, s'inscrit dans l'objectif d'autofinancement des marchés d'ici cinq (5) ans.
- Pour 2022, la diminution de 10 % de la participation financière de l'arrondissement au financement des activités de marché par rapport à 2021, et ce, malgré l'augmentation du nombre de journées de marché, s'inscrit également dans l'objectif d'autofinancement des marchés d'ici cinq (5) ans.
- Pour 2023, une diminution de 2 % de la participation financière de l'arrondissement au financement des activités de marché par rapport à 2022 est prévue, surtout pour tenir compte de la relocalisation du marché de Cartierville au parc de Mézy.
- Pour 2024, une diminution de 38% de la participation financière de l'arrondissement au financement des activités de marché par rapport à 2023 est prévue, surtout compte-tenu de l'arrêt du marché du parc de Mézy pour 2024
- Pour 2025, la participation financière de l'arrondissement sera de 26 000\$.

Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

Le coût des permis d'occupation temporaire du domaine public est également assumé par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les marchés publics sont des composantes essentielles de la qualité du milieu de vie des résidents.

Par leur présence, ils contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le marché public d'Ahuntsic pourra avoir un ou plusieurs des impacts suivants :

- amélioration du sentiment d'appartenance des résidents;
- création d'un lieu de rencontre et de socialisation;
- occasion supplémentaire pour la promotion et la commercialisation des produits des

- commerçants locaux;
- combler le manque d'offre alimentaire dans certains secteurs;
- amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents;
- promotion de la fréquentation à pied et en transport actif et collectif;
- inciter un achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée en 2025;

- L'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville va contribuer à assurer la visibilité du marché public par ses communications et l'affichage sur le site du marché;
- La convention avec Marchés Ahuntsic-Cartierville prévoit la visibilité offerte à l'arrondissement en contrepartie de sa contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention, en mars 2025;

- Signature des ententes avec les producteurs et commerçants pour l'occupation du site, vers avril 2025;
- Édiction des ordonnances autorisant les marchés, en mars 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1259715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000\$, à divers organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$ net de ristournes).

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PÉRIODE	MONTANT
Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY)	11 mars 2025 au 31 décembre 2025	30 000 \$
Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO)	11 mars 2025 au 31 décembre 2025	30 000 \$

2. d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-18 13:49

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000\$, à divers organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$ net de ristournes).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire. Dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de développement économique (SIDE) de l'arrondissement, l'Association des gens d'affaires de Guin Ouest et l'Association commerciale et citoyenne Youville ont soumis une demande d'aide financière pour réaliser des projets prévus à leurs plans d'action 2025.

Un engagement du conseil d'arrondissement est requis afin que ces organisations puissent inclure cette contribution à leurs budgets 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090105 - Dossier 1191388010 - Approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives de développement économique (SIDE) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (réf. CA13 090037) et doter ce programme d'un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve développement de l'arrondissement, pour 2020

- CA20 090171 - Dossier 1201388006 - Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à la Société de développement commercial District central et un soutien financier de 15 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet
- CA20 090309 - Dossier 1201388007 - Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver le projet de convention à cet effet
- CA21 090234 - Dossier 1211388011 - Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à la Société de développement commercial District central, un soutien financier de 15 000

- \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest et un soutien financier de 15 000 \$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement
- CA22 090192 - Dossier 1221388008 - Accorder un soutien financier de 12 500 \$ à la Société de développement commercial District central, un soutien financier de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest et un soutien financier de 12 500 \$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement
 - CA22 090211 - Dossier 1221388009 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGo) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet.
 - CA23 090165 - Dossier 1231388003 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$, à divers organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement - 50 000 \$ net de ristournes
 - CA24 090111 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$, à divers organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$ net de ristournes)

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de développement économique, l'arrondissement verse un soutien financier de :

- 30 000\$ à l'Association commerciale et citoyenne Youville pour des actions de communication et de notoriété, d'amélioration de l'ambiance et d'animation de la rue;
- 30 000\$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest pour la poursuite du verdissage de la rue, la mobilisation de la communauté d'affaires et l'organisation d'événements festifs.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement permet le maintien et la bonification d'activités qui auraient autrement été réduites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention provient du budget de la direction du développement du territoire et de la réserve développement, tel que spécifié à l'intervention financière. Pour 2025, les subventions SIDE sont versées par avance, conditionnellement à l'obtention de la contrepartie du milieu comme le prévoit le programme.

MONTRÉAL 2030

La rue commerciale locale de quartier est une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Elle favorise les déplacements actifs et de proximité. Par leurs actions, les regroupements commerciaux contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SIDE permet d'inciter les organisations de développement économique locales à bonifier les initiatives présentées et leurs retombées pour les résidents et les gens d'affaires de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée en 2025.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de la contribution municipale sera effectué au plus tard le 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA
commissaire adjoint - developpement

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2025-02-14

economique

**Dossier # : 1259293001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Leclerc architectes Inc. pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet pour un montant de 149 754.94\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-006 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 209 656.92 \$, incluant les taxes (contrat: 149 754.94\$ + Contingences: 29 950.99\$ + Incidences: 29 950.99\$).

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Leclerc Architectes Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225 rue Grenet, pour une somme maximale de 149 754.94\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser une dépense de 29 950.99 \$, taxes incluses, pour les frais incidents ;
3. d'autoriser une dépense de 29 950.99 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense totale de 209 656.92 \$ incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PDI l'arrondissement.

Signé par Marc CARDINAL **Le** 2025-02-26 15:11

Signataire :

Marc CARDINAL

Directeur performance greffe et service administratif
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1259293001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Leclerc architectes Inc. pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet pour un montant de 149 754.94\$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-006 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 209 656.92 \$, incluant les taxes (contrat: 149 754.94\$ + Contingences: 29 950.99\$ + Incidences: 29 950.99\$).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville. Le mandat consiste à prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électrique et structure) pour chacune des phases de conception (concepts préliminaires, préparation des documents d'appel d'offres pour l'exécution des travaux) et de construction du projet (chantier, mise en service, période de garantie, etc.). Le mandat en génie civil consiste à réaliser les expertises, la conception, la coordination et toutes autres études requises pour la réalisation du plan directeur de gestion des eaux pluviales, tel que requis par le règlement Montréal 20-030. La mise en œuvre du plan directeur sera réalisée dans la phase 2 des travaux de réfection de la toiture. La firme d'architecte agira dans ce projet à titre de coordonnateur du projet.

La mission consiste à mettre en place tous les éléments requis pour la mise en œuvre du projet de réfection d'une portion de la toiture en fonction du programme, de l'enveloppe budgétaire disponible et des échéanciers proposés par l'arrondissement.

Afin de bien se positionner sur le marché, l'arrondissement a planifié le lancement de l'appel d'offres en début d'année, période durant laquelle les soumissionnaires planifient leur calendrier annuel. L'appel d'offres a été sur le marché pendant 32 jours. Les documents ont été inscrits au SEAO le 3 janvier 2025 et reçus le 4 février 2025 L'appel d'offres a été publié sur SEAO, dans le journal Le Devoir ainsi que sur la page d'appel d'offres de la ville de Montréal sur le site montreal.ca. Pendant la période d'appel d'offres, cinq (5) addendas ont été émis. Les dates d'émission des addendas sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de l'addenda	Date de publication
---------------------	---------------------

1	15 janvier 2025
2	16 janvier 2025
3	17 janvier 2025
4	22 janvier 2025
5	30 janvier 2025

Les addendas n'ont eu aucun impact sur le prix de la soumission. Les addendas n'ont entraîné aucun report de la date d'ouverture. La période de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1249293003 (19 décembre 2024) : Autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225 rue Grenet.

DESCRIPTION

Dans le cadre d'une approche intégrée de développement et d'aménagement du territoire, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a entrepris un travail de planification pour l'aménagement d'un nouveau lieu culturel et communautaire dans la zone de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du district de Bordeaux-Cartierville. À l'automne 2016, la ville de Montréal a fait l'acquisition d'un édifice servant de résidence aux sœurs de la Providence. Ce lieu est au cœur du secteur le plus peuplé de Bordeaux-Cartierville, le secteur Grenet / Lachapelle. Le système de toiture existant est déficient, l'étanchéité multicouches a dépassé sa vie utile et les matériaux sont détériorés par l'eau. Le présent projet vise la réfection d'une portion de la toiture. Cette phase vise la réfection de 3 bassins qui représente une superficie d'environ 1 145m².

Sans s'y limiter, le projet de restauration de la toiture inclura les éléments suivants :

- La mise aux normes de l'isolation de la toiture afin de se conformer aux dernières exigences en efficacité énergétique du code de construction ;
- Réfection complète de la toiture pour les bassins visés par les travaux selon les normes et règlement de la ville de Montréal et de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville ;
- L'analyse de la structure de la toiture et l'élaboration de solutions pour pallier aux déficiences si requis ;
- La gestion du déplacement des appareils électro - mécaniques sur la toiture pendant la durée des travaux de réfection ainsi que l'élaboration de solutions temporaires pour assurer la poursuite des activités au Centre ;
- Les travaux de réfection de la toiture de l'édifice sont assujettis au règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales (règlement 20-030). En conséquence, le projet doit présenter un plan directeur de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble de la surface de la toiture.

JUSTIFICATION

Seize (16) compagnies se sont procuré les documents de soumission, un (1) soumissionnaire s'est désisté et cinq (5), soit 31.25% des preneurs du cahier de charges, ont déposé des offres. Les cinq (5) soumissions reçues étaient conformes suite à l'analyse administrative des documents.

Un comité de sélection, composé de trois membres, a analysé les offres de services. Le comité recommande l'octroi à la firme Leclerc Architectes, en collaboration avec la firme

Ponton Guillot Inc., qui a reçu le meilleur pointage final. Les firmes Un architecture Inc. et Riopel et associés architectes ont obtenu les 2e et 3e meilleurs pointages finaux. Quant aux 2 autres firmes, celles-ci n'ont pas obtenu le pointage intérimaire permettant l'ouverture des enveloppes de prix. Par conséquent, l'enveloppe no 2, incluant le prix, n'a pas été ouverte pour ces deux firmes.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Leclerc Architectes Inc en collaboration avec Ponton Guillot Inc.	73.50	6.58	149 754.94\$		149 754.94\$
Un Architecture Inc.	79.50	5.25	198 906.75\$		198 906.75\$
Riopel et associés architectes	89.17	4.19	272 490.75\$		272 490.75\$
Francis Bouchard Architecte					
Nadeau Blondin Lortie Architectes					
Dernière estimation réalisée			166 272.52\$		166 272.52\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					(16 517.58\$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(9.93%)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					49 151.81\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					32.82%

La firme d'architecture Leclerc Architectes Inc. en collaboration avec Ponton Guillot Inc. est le soumissionnaire retenu avec une note finale de 6.58 et un prix de 149 754.94 \$ taxes incluses.

Le prix est sous l'estimation d'environ 10%, ce qui représente un écart favorable.

Le contrat est fait sur la base d'un prix forfaitaire fixe selon un budget de construction à respecter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires professionnels sont financés par le PDI de l'arrondissement. Le montant du contrat est de 149 754.94 \$ taxes incluses. Nous prévoyons un pourcentage de 20% en contingences, soit une somme de 29 9

50.99 \$ taxes incluses et de 20% en incidences, soit une somme de 29 950.99 \$ taxes incluses en incidences. La dépense totale à autoriser est de 209 656.92 \$ taxes incluses. La dépense est assumée en totalité par le PDI de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le dossier fait état de tous les éléments de Montréal 2030 pris en compte. Voir document en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé avec la Division des communications de l'arrondissement, afin d'informer les services concernés, la population et les principaux acteurs en continu des différentes étapes de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat aux professionnels : Mars 2025
Clôture : 15 juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LEFRANÇOIS
agent technique architecture

ENDOSSÉ PAR

Mariette BECHARA
CHEFE DIVISION - GEST.IMMOB.

Le : 2025-02-13



Dossier # : 1259816002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);
Il est recommandé :

De prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1er au 31 Janvier 2025.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-11 14:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259816002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 31 janvier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1er au 31 Janvier 2025.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdessamad KASSIMI
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-06

Chantal CHÂTEAUVERT
secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1254746002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6800 \$, à différents organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités./ Imputation au budget discrétionnaire de l'élu.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6800 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:

ORGANISMES	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Il Girasole)	200 \$
COMPAGNIE THÉÂTRE CRÉOLE	(pour 7e édition Festival Théâtre Communauté des Noirs FETHECOMNOIRS)	200 \$
CONCERTATION-FEMME		200 \$
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS		200 \$
POPOTE ROULANTE D'AHUNTSIC		200 \$
PAUSE FAMILLE INC.		200 \$
ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST		200 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.		200 \$
RÉVANOUS		200 \$
SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS		200 \$
ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD		200 \$
SERVICE DE NUTRITION ET		300 \$

D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)		
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE		300 \$
CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC		100 \$
CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC		100 \$
CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ		100 \$
VILLE EN VERT	(pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)	150 \$
VILLE EN VERT	(pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)	150 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT		150 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Pompei II)	200 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Pompei Femminile)	200 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Il Girasole)	200 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)	200 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Santa Rita)	200 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Sault-au-Récollet)	200 \$
CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL	(pour Club d'âge d'or Christophe-Colomb)	200 \$
CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES		200 \$
CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES		200 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC		200 \$
LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)		200 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE		200 \$
ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE		200 \$

SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL		200 \$
CENTRE TOUSSAINT EN ACTION		200 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)		250 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-13 14:52

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254746002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6800 \$, à différents organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités./ Imputation au budget discrétionnaire de l'élu.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville

- 200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Il Girasole)
- 200 \$ COMPAGNIE THÉÂTRE CRÉOLE (pour 7e édition Festival Théâtre Communauté des Noirs FETHECOMNOIRS)

Nathalie Goulet, conseillère de la Ville - District d'Ahuntsic

- 200 \$ CONCERTATION-FEMME
- 200 \$ CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
- 200 \$ POPOTE ROULANTE D'AHUNTSIC
- 200 \$ PAUSE FAMILLE INC.
- 200 \$ ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST
- 200 \$ L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.
- 200 \$ RÊVANOUS
- 200 \$ SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS
- 200 \$ ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD
- 300 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
- 300 \$ RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE

Jérôme Normand, conseiller de la Ville - District du Sault-au-Récollet

- 100 \$ CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC
- 100 \$ CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC

100 \$ CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
150 \$ VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)
150 \$ VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)
150 \$ LOISIRS SOPHIE BARAT
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Pompei II)
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Pompei Femminile)
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Il Girasole)
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Santa Rita)
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Sault-au-Récollet)
200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (pour Club d'âge d'or Christophe-Colomb)
200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$ CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$ LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$ ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$ SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL
200 \$ CENTRE TOUSSAINT EN ACTION
250 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élu(e)s de l'arrondissement:

Émilie Thuillier 2402-0010000-300112-01101-61900-016491

Nathalie Goulet 2402-0010000-300114-01101-61900-016491

Jérôme Normand 2402-0010000-300115-01101-61900-016491

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-01-22



Dossier # : 1253060006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1550 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d' élu(e)s et de représentant(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la 39e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025.

Il est recommandé :

- d'autoriser une dépense totale de 1 550 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d' élu(e)s et de représentant(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la 39^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-13 14:49

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253060006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1550 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la 39 ^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 1985, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal récompense chaque année l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables. Ce prix met en lumière la vitalité artistique des créateurs montréalais. Le lauréat du 39^e Grand Prix sera annoncé à l'occasion du dîner annuel du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025, où seront représentés les milieux de la culture, des affaires et du monde municipal.

Le présent dossier vise à autoriser la participation de dix élu(e)s et représentant(e)s de l'arrondissement à cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0053 - Autoriser une dépense de 1450 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de l'arrondissement à la 38^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

CA23 09 0063 - Autoriser une dépense de 1 350 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 6 avril 2023.

CA22 09 0078 - Autoriser une dépense de 1 350 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de l'arrondissement au dîner du 36^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 14 avril 2022.

DESCRIPTION

Autoriser l'achat de dix billets pour la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la 39^e édition du dîner annuel du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui aura lieu le 17 avril 2025.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat de dix billets à 155 \$ chacun, pour une dépense totale de 1 550 \$.
L'imputation budgétaire est inscrite dans le document d'intervention financière joint au dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-13

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1254746003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense de 780\$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2025.

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense de 780 \$, taxes incluses, pour la participation de madame Julie Roy, conseillère de la Ville du district de Saint-Sulpice, et de monsieur Jérôme Normand, conseiller de la Ville du district du Sault-au-Récollet, au Sommet Climat Montréal 2025;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 13:23

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1254746003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense de 780\$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

« Cette édition se tiendra à 5 ans du grand jalon de 2030, un rappel pressant de la nécessité de devancer nos engagements de réduction des émissions et d'accélérer leur mise en œuvre. Les organisations, leurs employé.es, les communautés; tout le monde gagne à réaliser rapidement des changements pour le climat. Le Sommet Climat Montréal est l'occasion de mettre en commun nos bons coups et nos ressources pour créer les conditions gagnantes et accélérer, ensemble, la transition climatique de la métropole »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0098 | 1236492002 - Autoriser une dépense de 1 310 \$ pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2023 et de deux élu(e)s à l'Agora métropolitaine.
CA24 09 0052 | 1244212003 - Autoriser une dépense de 1230 \$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2024.

DESCRIPTION

« Le Sommet Climat Montréal est le rendez-vous annuel de la collectivité montréalaise pour le climat. Il constitue un jalon, tout autant pour les pouvoirs publics que pour les joueurs clés de la société, pour faire émerger des solutions, mesurer l'avancement collectif et partager apprentissages et écueils, en vue d'accélérer la transition climatique montréalaise. Chaque année, c'est l'occasion pour les leaders des milieux des affaires, philanthropique, politique, communautaire, environnemental, ainsi que des étudiant(e)s et citoyen(ne)s de tout horizon, de se concerter et de se mobiliser autour d'actions concrètes. Des annonces et engagements sont attendus afin d'agir mieux, plus vite et plus rapidement pour le climat.

Le Sommet Climat Montréal est organisé par le Partenariat Climat Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal, ainsi que de nombreux partenaires. »

JUSTIFICATION

Le présent dossier est requis afin d'autoriser Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice et Jérôme Normand, conseiller du district du Saut-au-Récollet, à participer au Sommet Climat Montréal 2025 qui se tiendra le 6 mai au Grand Quai du Port de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût par personne, pour une présence le 6 mai, est de 390 \$, incluant taxes et frais de 11,36 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 comme décrit en pièce jointe. Le principal résultat attendu pour la priorité 16 (laboratoire vivant et ville de savoir) sera le nombre de participants au Sommet Climat Montréal 2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL

Le : 2025-02-14

Chargée de secrétariat

Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1253060005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participation. Autoriser le directeur performance, greffe et services administratifs à signer le formulaire de demande d'aide financière.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participation;
2. d'autoriser Monsieur Marc Cardinal ou son/sa représentant(e) désigné(e), à agir au nom de la Ville de Montréal – arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et à signer la demande d'aide financière, et tout engagement relatif à cette fin.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-14 14:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253060005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participation. Autoriser le directeur performance, greffe et services administratifs à signer le formulaire de demande d'aide financière.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du défi Ensemble, on bouge 2025, Participation offrira des subventions allant jusqu'à 1 500 \$ aux organismes communautaires qui font la promotion ou offrent des occasions de faire du sport et de l'activité physique aux groupes dignes d'équité, comme les personnes noires, les personnes racisées, les personnes autochtones, les personnes s'identifiant aux groupes 2ELGBTQQIA+, les personnes vivant avec une limitation, les groupes à faible revenu, les nouveaux arrivants au Canada et les personnes âgées.

La Division des sports et loisirs de l'arrondissement souhaite déposer une demande de subvention de 1 500 \$ pour la bonification des activités au planchodrome cet été (Ça roule au planchodrome !).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le défi Ensemble, on bouge est un événement annuel de sport et d'activité physique qui encourage la population à bouger au mois de juin dans le but d'identifier la communauté la plus active au Canada.

Toute la population canadienne peut participer au défi Ensemble, on bouge. Du 1er au 30 juin 2025, les organismes communautaires peuvent enregistrer leurs initiatives, programmes et événements de sports et d'activité physique ainsi que le nombre de participants sur la page du défi.

JUSTIFICATION

Afin d'autoriser M. Marc Cardinal, directeur performance, greffe et services administratifs, à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer la demande d'aide financière, il est exigé d'avoir une résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Demande de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participaction : 1 500 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement contribuera au rayonnement des activités par ses propres modes de diffusion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet sera réalisé à l'été 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-02-14



Dossier # : 1253060003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don de 1 165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal », le tout, pour la période couvrant 2024 et 2025. Autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Il est recommandé :

1. D'accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don de 1 165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal », pour la période couvrant 2024 et 2025;
2. D'autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 13:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1253060003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don de 1 165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal », le tout, pour la période couvrant 2024 et 2025. Autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité dans leurs collections, les bibliothèques montréalaises doivent éliminer régulièrement des documents périmés et/ou abîmés et/ou sous-utilisés. Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de documents.

C'est ainsi que depuis 1996, la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents périmés et/ou sous-utilisés afin d'organiser un solde annuel de livres de Les Amis de la Bibliothèque de Montréal et de réinjecter la majeure partie des profits dans les programmes d'animation des bibliothèques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0177 - 5 juin 2023 : Octroyer un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 156 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » et autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, à élaguer et à recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

CA22 09 0149 - 7 juin 2022 : Accorder un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » et autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de

recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

CE17 0471 - 29 mars 2017 : Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 10099 documents périmés et abîmés du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunistic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

CE13 0373 - 3 avril 2013 - Accorder à « Les Amis de la bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abîmés sous utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE12 0565 - 25 avril 2012 - Accorder un don d'environ 10 000 documents périmés, abîmés ou sous utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE11 0515 - 13 avril 2011 - Accorder un don d'environ 20 000 documents périmés, abîmés ou sous utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE10 0630 - 5 mai 2010 - Accorder un don de 20 000 documents identifiés « Retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

DESCRIPTION

Chaque année, Les Amis de la Bibliothèque de Montréal organise un solde de livres et injecte la majeure partie de ses profits dans des activités d'animation dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal destinées aux jeunes et aux adultes. C'est dans ce contexte que la Direction de la culture, des sports et loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande le don de 1 165 boîtes de livres périmés et/ou sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) pour la période 2024 et 2025 et qui seront identifiés sur la page titre ou la pochette « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ». Ces documents élagués proviennent de la collection des bibliothèques d'Ahuntsic, de Cartierville et de Salaberry.

JUSTIFICATION

Le don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 1 165 boîtes de livres périmés et/ou sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui proviennent de la collection des bibliothèques d'Ahuntsic, de Cartierville et de Salaberry représente un intérêt pour la Ville qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres.

En effet, conformément à son mandat, l'organisme à but non lucratif Les Amis de la Bibliothèque de Montréal finance en moyenne annuellement plus de 350 activités d'animation dans le réseau des bibliothèques de la Ville destinées aux jeunes et aux adultes. Ces activités favorisent la promotion de la lecture (exemples : heures du conte, conférences thématiques, rencontres d'auteur(e)s, ateliers créatifs, etc.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2025, pour chacune des bibliothèques de l'arrondissement, Les Amis de la Bibliothèque de Montréal pourront payer des fournisseurs choisis par l'Arrondissement en projets d'animation.

MONTRÉAL 2030

En regard de ce dossier, il contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en développant une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable; en consolidant un filet social fort, en favorisant le lien social et en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services. Le don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 1 165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés entre 2024 et 2025 représente une belle réutilisation de documents qui ne sont plus utilisés en bibliothèques, mais qui pourront certainement trouver une place dans les foyers montréalais. En contribuant à la réduction des déchets et en invitant les citoyens à consommer différemment, les bibliothèques deviennent ainsi des actrices importantes des mesures en transition écologique.

De plus, la vente permet aux familles moins nanties d'acquérir, à coût modique, des documents pour garnir leurs bibliothèques familiales. Les sommes ainsi acquises servent à créer des activités inclusives en bibliothèque favorisant le partage, l'apprentissage et le sentiment d'appartenance à la communauté. Par ces deux aspects, la Ville soutient et encourage la lecture et la culture dans la communauté pour toutes et tous, réduisant ainsi les iniquités culturelles, sociales dans la société. Également, l'organisation de la vente permet à de nombreux bénévoles de rester actifs et de se créer des réseaux sociaux.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le solde annuel de documents, organisé par Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, est un événement attendu année après année et il est très apprécié par la population montréalaise. Il fait également l'objet d'un intérêt médiatique assez important.

De plus, la majeure partie des profits de ce solde annuel est injectée dans des activités d'animation destinées aux jeunes et aux adultes dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Cela permet aussi une bonification des programmes d'animation et de médiation dans les bibliothèques et hors les murs; d'acheter à peu de frais des documents; de libérer des locaux d'entreposage de manière productive en se départissant de documents périmés et sous utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Prise en charge par Les Amis de la Bibliothèque de Montréal. L'organisme produira une série d'outils de communication (affiches - dépliants - communiqués) pour annoncer l'événement en prenant soin d'identifier la participation des arrondissements à travers chacun de ces outils et communications médiatiques.

L'information concernant la vente de livres annuelle sera diffusée dans les bibliothèques et les journaux de quartier.

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature d'une entente officielle de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal. Cette entente est conditionnelle à ce que la vente ait lieu.

- La vente annuelle de livres de Les Amis de la Bibliothèque de Montréal est prévue en juin 2025, à une date et un lieu à ce jour encore à déterminer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service administratif

Le : 2025-02-14



Dossier # : 1254465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ pour l'année 2025 provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Il est recommandé :

- De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-13 14:46

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1254465001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ pour l'année 2025 provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 9 octobre 2024, le ministre de la Sécurité publique a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 75 000 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour 2024-2025 dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour l'aménagement permanent de la placette pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson.

Le présent sommaire décisionnel vise à demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de cette contribution financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0320 (11 décembre 2024) : Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$, provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour rendre permanent les aménagements de la placette pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Approuver le projet de convention à cet effet. (1244465005)

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande au comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 75 000 \$ dans le cadre Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, provenant du ministère de la Sécurité publique.

JUSTIFICATION

Cette somme additionnelle est nécessaire à la réalisation du projet soutenu dans le cadre du soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 75 000 \$ octroyée à l'arrondissement par le ministère de la Santé publique pour 2025 dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

MONTRÉAL 2030

Le projet de placette permanente s'inscrit dans les priorités 2, 8, 9,10 et 19 du plan stratégique Montréal 2023.

Priorité 2 - La placette permanente est aménagée dans un espace vert du parc Marcellin-Wilson. Nous prévoyons y ajouter de la biodiversité par la plantation de divers végétaux ce qui contribuera également à la beauté et l'attractivité du site.

Priorité 8 - Le projet vise à offrir un lieu de convergence social sécuritaire pour les adolescent(e)s dans une optique de prévention de la criminalité.

Priorité 9 - Le projet est développé en partenariat avec le milieu communautaire du quartier pour offrir de l'intervention sociale pour prévenir la violence.

Priorité 10 - Les adolescent(e)s du quartier sont impliqués dans le choix des aménagements du site et tout au long du projet.

Priorité 19 - Le projet de placette vise à contribuer à offrir un milieu de vie sécuritaire, de qualité et est une réponse de proximité aux besoins des adolescent(e)s qui ont manifesté le souhait d'avoir un lieu de rassemblement pour eux dans le parc Marcellin-Wilson lors des consultations publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur - Développement du territoire



Dossier # : 1256418001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du Programme circonflexe – prêt-pour-bouger : le programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du Programme circonflexe – prêt-pour-bouger : le programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques;
2. d'approuver la convention de contribution financière à intervenir avec Sport et loisir de l'île de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
3. d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite entente;
4. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 15:54

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1256418001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du Programme circonflexe – prêt-pour-bouger : le programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.

CONTENU**CONTEXTE**

Circonflexe est une initiative du ministère de l'Éducation qui consiste à soutenir la création de centrales de prêt d'équipements permettant la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives. Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) en gère le déploiement sur le territoire de l'île de Montréal.

Le 14 février 2025, le SLIM a confirmé l'octroi d'une contribution financière maximale de 49 500 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en soutien au projet déposé dans le cadre du programme « circonflexe » pour 2025 afin de permettre une meilleure accessibilité, ainsi qu'augmenter et favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et pour l'ensemble de la population, notamment auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Le présent dossier vise à autoriser la réception de cette contribution financière, à approuver la convention à cet effet et à autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0314 - 11 décembre 2024 : Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Autoriser la directrice de la direction culture, sports, loisirs et développement social à signer les documents y afférents. (SD 1243060030)

DESCRIPTION

Le projet de prêt de matériel et d'équipements se déploie en 4 volets en 9 lieux différents, répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

[Volets](#)

1. Libre-service :
 - tables de ping-pong et terrains de volleyball extérieurs (parcs Marcelin-Wilson, des Hirondelles, Henri-Julien, Saint-Paul-de-la-Croix, Avila-Vidal, Raimbault)
 - casiers intelligents (parc des Hirondelles OU parc Marcelin-Wilson)
2. Comptoir de prêt au Centre culturel et communautaire de Cartierville (parc De Mézy)
3. Initiation au vélo (lieu à déterminer)
4. Initiation à la planche à roulette et à la trottinette (planchodrome du parc Ahuntsic)

Les objectifs de ce projet :

- développer de nouvelles habitudes de pratique d'activités physiques, principalement auprès des personnes en situation de vulnérabilité pour qui les barrières à la pratique sont plus nombreuses (ex. faible revenu disponible, exclusion sociale, etc.);
- augmenter la fréquence de pratique.

JUSTIFICATION

En bonifiant le prêt d'équipements et en faisant la promotion d'activités gratuites, ce projet s'inscrit dans les priorités du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement (objectif 59) ainsi que dans les objectifs de changements du Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026 (actions 9, 12, 23, 24).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une subvention de 49 500 \$ est octroyée à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par SLIM dans le cadre du programme « circonflexe » pour 2025.

Le personnel de l'arrondissement assure le déploiement du projet. Les dépenses en aménagement, achat d'équipements, animation et promotion du projet sont couvertes par la subvention (à l'exception des taxes - estimées à 2 500 \$ - qui seront couvertes par le budget de fonctionnement de la Division sports et loisirs).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et répond aux priorités 9 et 19 du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du projet serait coordonnée par les professionnel(le)s en communication de l'arrondissement. Un plan de communication qui tient compte des clientèles à rejoindre, des objectifs et des enjeux du projet a été réalisé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déploiement du projet : avril à novembre 2025
Bilan : novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc LABELLE
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-02-14



Dossier # : 1253060009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-03-06 16:07

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253060009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Solidarité Ahuntsic assure la gestion du Centre communautaire Ahuntsic logé dans un édifice en location situé au 10 780 rue Laverdure, appartenant au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Le centre offre à une quinzaine d'organismes communautaires des bureaux et des espaces d'activités en défrayant un loyer raisonnable. Ainsi, au Centre communautaire Ahuntsic, ce sont 150 travailleuses et travailleurs soutenu(e)s par plus de 500 bénévoles qui offrent des services à des milliers de personnes et de familles dans plusieurs domaines : alimentation, logement, personnes âgées, jeunesse en difficulté, déficience intellectuelle, itinérance, aide aux nourrissons et à la petite-enfance, etc.

L'organisme doit faire face à la hausse des coûts liés à la location de l'espace et maintenir des frais abordables pour les organismes. La contribution de l'arrondissement est nécessaire pour maintenir l'offre d'activités et de services aux citoyens qui fréquentent le centre communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0144 - 10 juin 2024 : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. (1246237007)

CA23 09 0058 - 13 mars 2023 : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. (1233060004)

CA22 00069 - 11 avril 2022 : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 / Ce montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement. (1223060013)

CA21 090055 - 8 mars 2021 : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. (1212971003)

CA20 090287 - 13 octobre 2020 : Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic pour les mois de juillet à décembre 2020. (1202971005)

CA19 090262 - 11 novembre 2019 : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic pour l'année 2019-2020. (1193060037).

DESCRIPTION

La contribution est versée pour couvrir une partie de l'augmentation de loyer du centre communautaire pour l'année 2025.

JUSTIFICATION

Assurer le maintien des services à la population sous un même toit, en gardant un coût de loyer abordable pour les organismes communautaires qui offrent ces services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation de la dépense est la suivante :
2402.0010000.300162.07201.61900.016491.0.0.0.0.0

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où l'organisme ne recevrait pas le soutien financier pour le loyer, celui-ci verrait ses opérations en être affectées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvie

DEMEILLET-EXTERNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-04

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

**Dossier # : 1253060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est recommandé :

- D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation de bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,

chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-14 09:57

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

CONTENU**CONTEXTE**

À chaque année, une centaine d'événements gratuits se déroulent sur le domaine public de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De nature festive, culturelle, sportive, communautaire ou de loisir, ils rejoignent annuellement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Afin de permettre leur tenue, l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre l'occupation temporaire du domaine public et pour déroger à différents règlements, variant selon la nature des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne des événements prévus dans l'arrondissement au cours des prochains mois. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un parc ou d'une place, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou trottoirs, occupation de rues pour des processions (saute-mouton) ou combinaison de ces éléments, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les dérogations requises concernent notamment le bruit d'appareils sonores, l'utilisation de barbecues mobiles, les fermetures de rues, l'installation de bannières, la consommation ou la vente de boissons alcooliques, ainsi que la vente de nourriture, de boissons ou d'articles promotionnels.

Le tableau en pièce jointe présente l'ensemble des événements pour lesquels l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise incluant, pour chacun d'entre eux, la nature et le promoteur de l'événement, les dates et heures d'occupation du domaine public, ainsi que les dérogations requises à la réglementation. Toutes les ordonnances nécessaires à ces dérogations se trouvent aussi jointes au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population ahuntsicoise et montréalaise. Ils

permettent aux gens de se rencontrer dans un cadre convivial et, dans certains cas, d'avoir un accès de proximité à la culture, à des activités de loisir et aux services communautaires locaux. Les événements retenus dans le cadre du présent dossier sont tous gratuits et accessibles à l'ensemble de la population. Ils ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et bénéficieront de différents services afin de s'assurer qu'ils se réalisent au bénéfice de la population, en bonne cohabitation avec le voisinage. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre l'occupation du domaine public, la diffusion de musique ou de spectacles générant du bruit et la cuisson et vente de nourriture et de boissons

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés, en fonction des orientations établies.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030, notamment à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité (priorité 19), à la consolidation du filet social et des liens sociaux (priorité 9) et au soutien à la vitalité culturelle (priorité 15). Il contribue aussi aux objectifs en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés au tableau en pièce jointe ont été présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, valider la disponibilité des emplacements visés et s'assurer de la conformité avec les orientations de l'arrondissement. Les mesures de sécurité et les plans d'installation feront l'objet d'une approbation par le SIM et le SPVM. Les événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans divers médias écrits ou en ligne. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-02-12



Dossier # : 1251388003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics 2025 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est recommandé :

- D'approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics 2025 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et d'édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements sur les sites, aux dates et aux heures inscrites au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) sur l'installation de bannières, l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures inscrites audit tableau.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 15:52

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1251388003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics 2025 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

CONTENU**CONTEXTE**

Les SDC Promenade Fleury, Quartier Fleury Ouest, District central, Fleury Est, l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest, l'Association commerciale et citoyenne Youville, les Marchés Ahuntsic-Cartierville, Îlot 84, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, l'Association des restaurateurs de rue du Québec et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville planifient l'organisation de divers événements et promotions commerciales durant l'année 2025. Ces événements requièrent la fermeture de certaines rues et d'édicter les ordonnances requises pour leur tenue. À l'occasion de la tenue de ces événements et promotions commerciales qui prennent la forme de fêtes de quartier, de piétonnisation et d'animation publiques diverses, les gens d'affaires peuvent exercer un ensemble d'activités à l'extérieur des établissements afin de promouvoir et de vendre des produits et des services. Des activités à caractère festif sont aussi proposées à la clientèle et aux citoyens de façon à créer sur la rue, les trottoirs, dans les parcs, places et propriétés publiques ou emplacements privés, des lieux d'animation et de socialisation ouverts à tous.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 090059 - Approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements durant l'année 2024, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Lors d'un événement ou d'une promotion commerciale, les marchands peuvent exposer et vendre leurs marchandises à l'extérieur. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs services et, à cette fin, installer sur le domaine public du matériel d'information ou de la publicité. Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leurs établissements. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires d'établissements, où le service des boissons alcooliques pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi, peuvent en servir à l'extérieur de leurs

établissements.

JUSTIFICATION

Les événements et promotions commerciales contribuent à la mise en valeur des secteurs commerciaux et d'affaires en plus d'être une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. Ces événements sont de véritables fêtes de quartier ouvertes à tous et contribuent à la qualité des milieux de vie.

L'autorisation de fermer une rue, lorsqu'elle est requise, ainsi que les ordonnances permettant de déroger aux exigences réglementaires touchant le bruit, la circulation et le stationnement, la vente de nourriture, de boissons alcoolisées, d'articles promotionnels, l'installation de bannières et de barbecues mobiles sont essentielles à la réalisation des activités d'animation et de promotion commerciale sur le territoire. Il s'agit aussi d'une tradition pour les communautés d'affaires qui est appréciée des citoyens.

Les administrateurs des regroupements de gens d'affaires ou organismes sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les lieux des événements ainsi que de leur sécurité et sont couverts par une assurance responsabilité civile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les frais liés à l'organisation de ces événements sont assumés par les regroupements de gens d'affaires ou organismes. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Les pertes de revenus provenant de l'utilisation du stationnement sur rue, s'il y a lieu, de même que le coût des permis d'occupation temporaire du domaine public sont assumés par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

La rue commerciale locale de quartier est une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Elle favorise les déplacements actifs et de proximité. Par leurs actions, les regroupements de gens d'affaires et organismes contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture de rues implique le déplacement de trajets de transport en commun par la Société de transport de Montréal.

Les responsables des événements doivent maintenir un couloir de six mètres, au centre de la rue, réservé aux véhicules d'urgence et aux véhicules des services de la Ville et à la circulation des piétons. Les organisateurs doivent faire le nécessaire pour que soient tracées des lignes de référence sur la chaussée, et ce, pour toute la durée des événements. Des responsables doivent être postés en tout temps aux barrières pour assurer leur enlèvement afin de permettre le passage des véhicules d'urgence et la sécurité des participants. Des mesures de sécurité accrues pourront être requises lors de certains événements pour assurer la sécurité de regroupements importants de gens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les regroupements de gens d'affaires ou organismes assument les activités de

communication liées à ces événements et promotions commerciales.
Sept jours avant la date des promotions commerciales en rue fermée, les organisateurs doivent installer à chaque extrémité de la rue, et à toutes les deux intersections, des panneaux indiquant le nom des rues fermées, la date de début et de fin des événements et promotions commerciales, les limites du territoire des promotions et les heures d'interdiction du stationnement (réf. : R.R.V.M. c.P-11, art. 14.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2025 : rencontre de coordination pour la planification des activités avec le Service de police de Montréal, le Service de la sécurité incendie et les autres directions et services impliqués

Avril 2025 : émission des permis de promotion commerciale et d'occupation temporaire du domaine public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le règlement intérieur de la Ville de Montréal délègue au conseil d'arrondissement le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public. Le conseil d'arrondissement doit donc mettre en application les dispositions du Règlement O-0.1 qui impose des règles générales et il peut, par résolution, édicter des règles particulières à chacune des autorisations temporaires d'occuper le domaine public aux fins d'un événement public. De plus, les promoteurs des projets doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur. Le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M. c.P-11) permet également d'encadrer ces activités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2025-02-11



Dossier # : 1259426001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau, à l'approche sud, au niveau de la rue Fleury Est.

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau à l'approche sud de la rue Fleury Est.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-14 14:32

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259426001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau, à l'approche sud, au niveau de la rue Fleury Est.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque jour, des véhicules font des demi-tours sur l'avenue Papineau, à l'approche sud, au niveau de la rue Fleury Est. Or, ces demi-tours impliquent des manoeuvres dangereuses dans une zone où la chaussée est large et fortement achalandée, notamment lors des heures de pointe du matin et de l'après-midi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0220 - 9 septembre 2024 : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau, à l'approche sud, au niveau de la rue Fleury E

CA23 09 0258 - 11 septembre 2023 : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.

DESCRIPTION

Interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau à l'approche sud de la rue Fleury Est.

JUSTIFICATION

Pour respecter la programmation des feux en fonction depuis le 22 octobre 2022, il faut installer un panneau d'interdiction de demi-tour, sur l'avenue Papineau, du côté sud de la rue Fleury Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement dans les charges interunités.

MONTRÉAL 2030

Voir la grille jointe au dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements à l'intersection ciblée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera transmise au Service de police de la Ville de Montréal lors de l'implantation de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un ordre de travail sera transmis à la Direction de l'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à la suite de l'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Walid CHAHOUA
ingenieur(e)

Mathieu CARRIER
ingenieur(e)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1251066001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9300, rue Meilleur - phase du logement social, lot projeté 6 643 581 du cadastre du Québec, de fournir 47 unités de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment (3003505532).

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié, article 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9300, rue Meilleur, lot projeté 6 643 581 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 47 unités de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-14 14:29

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251066001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9300, rue Meilleur - phase du logement social, lot projeté 6 643 581 du cadastre du Québec, de fournir 47 unités de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment (3003505532).

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite construire un bâtiment de 189 logements sociaux pour personnes à modestes et faibles revenus. La réglementation exige 94 unités de stationnement pour autos sur le site. Dans le projet, 26 unités seront aménagées en sous-sol et 21 unités seront desservies par une servitude notariée sur le terrain adjacent. Par conséquent, le requérant doit faire une demande pour pouvoir contribuer au fonds de compensation pour stationnement équivalent à 47 unités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet

La construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 étages et de 54 mètres (hauteur hors-tout) situé au 9300, rue Meilleur a été autorisée par un *projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) dont la résolution (CA21 09 0289) a été approuvée par le conseil d'arrondissement le 4 octobre 2021. De façon générale, les plans soumis correspondent au concept approuvé par le PPCMOI. Le présent sommaire décisionnel concerne la phase de 189 logements sociaux prévue au PPCMOI et à la réglementation applicable.

Au niveau du stationnement automobile, 94 unités sont exigées pour ce projet, dont voici les détails :

- 26 unités aménagées en sous-sol;
- 21 unités desservies par une servitude notariée sur le terrain adjacent.

En vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-274), le requérant doit obtenir une ordonnance lui permettant d'être exempté de l'obligation de fournir 47 unités de stationnement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, pour les motifs suivants :

- la présence des gares Chabanel et Ahuntsic à distance de marche;
- l'aménagement prévu prochainement de la piste cyclable sur la rue Meilleur;
- la refonte des réseaux d'autobus (fréquence et trajet) de la Société de transport de Montréal (STM) pour ce secteur;
- les besoins en cases de stationnement pour autos sont moins importants pour une clientèle à faibles revenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds recevrait une somme de 164 500\$ en guise de compensation.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3).

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-14

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1251066002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est recommandé d'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'installation d'une enseigne temporaire sur la façade sud du bâtiment situé au 3400, rue Nadon, pour la période du 1er avril au 15 mai 2025.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-14 14:31

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251066002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

CONTENU

CONTEXTE

La communauté arménienne, afin de souligner le 110e anniversaire du début du génocide arménien, souhaite obtenir une ordonnance l'autorisant à installer une banderole sur l'école Sourp Hagop située au 3400, rue Nadon pour la période du 1er avril au 15 mai 2025. Cette banderole mesurant environ 45 pieds par 15 pieds portant la mention « *Je me souviens du Génocide arménien du 24 avril 1915* » serait apposée sur la façade sud du bâtiment visible pour les usagers se dirigeant vers le nord à partir de l'autoroute Des Laurentides.

En vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser une enseigne publicitaire, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 090090, 4 avril 2011 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA12 090061, 5 mars 2012 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA13 090091, 8 avril 2013 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA14 090104, 14 avril 2014 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA15 090021, 9 février 2015 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA16 090103, 11 avril 2016 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA17 090085, 10 avril 2017 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA18 090084, 9 avril 2018 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA19 09 0083, 8 avril 2019 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA20 09 0034, 10 février 2020 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA21 09 0101, 12 avril 2021 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA22 09 0084, 11 avril 2022 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA23 09 0070, 13 mars 2023 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA24 09 0063, 11 mars 2024 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

DESCRIPTION

L'enseigne commémorative de type "affiche murale" serait installée sur la façade sud de l'école et les dimensions seraient de 45 pieds par 15 pieds approximativement.

L'ordonnance vise à autoriser l'installation et le maintien de cette enseigne pour la période du 1er avril au 15 mai 2025.

JUSTIFICATION

Le message proposé vise à marquer l'anniversaire du début du génocide arménien. La Direction du développement du territoire est favorable à l'approbation du projet d'ordonnance ci-joint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Ce projet d'enseigne est conforme à l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-14

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1258373002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, afin d'autoriser l'aménagement d'une unité de stationnement en partie en cour avant pour le bâtiment situé au 11180 rue Verville, lot 1 487 092 du cadastre du Québec (demande de permis 3003508918).

Considérant la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 11180 rue Verville, érigé sur le lot 1 487 092 du Cadastre du Québec et visant à autoriser une unité de stationnement localisée en partie en cour avant;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est recommandé :

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 11180 rue Verville et érigé sur le lot 1 487 092 du Cadastre du Québec, l'empiètement en cour avant d'une unité de stationnement, d'un maximum de 1,3 m .

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 15:55

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258373002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, afin d'autoriser l'aménagement d'une unité de stationnement en partie en cour avant pour le bâtiment situé au 11180 rue Verville, lot 1 487 092 du cadastre du Québec (demande de permis 3003508918).

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite réaliser plusieurs travaux de transformation d'une résidence unifamiliale jumelée située au 11180 rue Verville. Dans le cadre des travaux, un deuxième étage serait ajouté sur le bâtiment actuel. Toutefois, dû à l'implantation actuelle du bâtiment et dans l'optique de respect du bâtiment d'origine, il n'est pas possible d'aménager l'unité de stationnement entièrement en cour latérale. Celle-ci devra donc empiéter d'environ 1,2 m en cour avant.

Selon l'article 1 du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, les dispositions relatives à la cour avant peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le bâtiment faisant l'objet de la demande est situé au 11180 rue Verville. Il s'agit d'une maison unifamiliale jumelée de deux étages à l'avant et d'un étage à l'arrière, d'une superficie au sol d'environ 85,3 m².

Le requérant souhaite procéder aux travaux de transformation et de réaménagement suivants :

- en cour avant, remblai de la voie d'accès en pente, afin de réduire les risques d'inondation, aménagement d'une cour anglaise et d'une voie d'accès menant à une unité de stationnement, en cour latérale;
- en cours latéral et avant, aménagement d'une unité de stationnement extérieure de 5,5 m par 2,5 m;
- ajout d'un étage dans la partie arrière du bâtiment, matériau de revêtement similaire à l'existant;
- remplacement de l'encadrement des fenêtres;

À la demande du Comité consultatif d'urbanisme, l'entrée principale du bâtiment devra demeurer en cour latéral. Étant donné l'espace restreint (profondeur) en cour latérale gauche, l'unité de stationnement devra empiéter d'environ 1,2 mètre en cour avant.

Selon l'article 571 du Règlement d'urbanisme 01-274, une aire de stationnement ne doit pas être aménagée dans la cour avant. Il est ainsi souhaité de déroger à l'article 571 en permettant, par l'obtention d'une dérogation en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (article 1, paragraphe 2), l'ajout d'un espace de stationnement en partie en cour avant.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable quant à la présente demande sous la considération des motifs suivants :

- le respect des dispositions applicables de la réglementation actuelle porterait préjudice, dans la mesure où cela ne permettrait pas de réaliser les travaux visant à limiter les risques d'inondation de la propriété;
- la demande de dérogation respecte l'esprit de la loi qui encadre la notion de dérogation mineure, puisque :
 - celle-ci respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
 - l'objet de la dérogation demeure mineur;
 - le projet ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 janvier 2025

Avis favorable aux travaux de transformation et à la dérogation mineure, aux conditions suivantes :

- Prévoir un garde-corps avec muret, afin d'éviter l'écoulement des eaux de pluie vers la cour anglaise;
- Raccourcir la décente d'escalier menant à la cour anglaise;
- Diminuer la largeur de la cour anglaise, afin de conserver l'espace végétalisé actuellement, à l'avant de la cheminée;
- Aligner les ouvertures des fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée;
- Prévoir un aménagement par palier à l'avant de la cour anglaise, afin d'augmenter l'éclairage naturel au sous-sol.

Suite au dossier

Le 12 février 2025, le requérant a fait parvenir des plans modifiés à la Direction du développement du territoire, en tenant compte des conditions émises par le CCU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTREAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public affiché sur le site web de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie BLAIS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2025-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
études techniques



Dossier # : 1259570001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à modifier le projet particulier touché par la résolution CA17 090259 ayant pour effet d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown pour les terrains vacants situés sur la rue Meilleur et à l'angle de la rue Sauvé Ouest - Lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à modifier le projet particulier relatif à la construction d'un ensemble d'immeubles pour les terrains vacants situés sur la rue Meilleur à l'angle de la rue Sauvé Ouest, lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262 (référence dossier 1229141009).

Il est proposé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 8 à 10 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 24 à 26 (règles d'insertion en matière de hauteur), 42 (taux d'implantation minimal et maximal), 52 (pourcentage de façade à l'alignement de construction), 60, 62, 65 (règles d'insertion en matière d'alignement de construction), 132 (usages prescrits) et 610 (aménagement paysagers requis pour une aire de stationnement de plus de 1000 m²) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1488873 du cadastre du Québec, de modifier le projet particulier touché par la résolution CA17 090259 ayant pour effet d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown aux conditions suivantes :

1. l'implantation et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes aux plans joints en Annexe A de la présente résolution;

2. un maximum de 462 logements peuvent être construits dans l'ensemble des immeubles compris dans ce projet;
3. dans au moins un des immeubles du projet, un local du rez-de-chaussée devra être réservé pour une garderie;
4. dans au moins un des immeubles du projet, un local du rez-de-chaussée devra être réservé pour un commerce d'appoint tel un dépanneur;
5. l'émission des permis de construction est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274) et au dépôt, en même temps que la demande de permis, à un plan d'aménagement des aires extérieures. En plus des objectifs et critères prescrits à l'article 674 de ce règlement, les objectifs et critères suivants s'appliquent aux bâtiments situés sur cet emplacement :

Objectif :

Favoriser la création d'un ensemble urbain intégré qui contribue à l'enrichissement du milieu.

Critères d'évaluation :

- a) adopter une expression architecturale urbaine et contemporaine qui contribue à la mise en valeur des voies et des espaces publics adjacents;
- b) coordonner l'expression architecturale des bâtiments et l'utilisation de détails, de couleurs et de matériaux sur l'ensemble des élévations de manière à composer une image cohérente et visuellement intéressante;
- c) traiter avec soin les murs latéraux et arrières visibles des rues Sauvé et Meilleur et présenter un caractère architectural s'apparentant à celui de la façade principale;
- d) articuler les volumes et les façades afin d'éviter la monotonie;
- e) traiter les éléments mécaniques et techniques des bâtiments de manière à assurer leur intégration architecturale, notamment au niveau de la volumétrie et des matériaux de revêtement utilisés.

La transformation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans 1 à 7, préparé par Paralem architecture, estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuñtsic-Cartierville le 20 janvier 2025.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 13:29

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuñtsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259570001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à modifier le projet particulier touché par la résolution CA17 090259 ayant pour effet d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown pour les terrains vacants situés sur la rue Meilleur et à l'angle de la rue Sauvé Ouest - Lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, il a été résolu que le terrain de l'immeuble portant le numéro civique 10 000, rue Meilleur occupé à des fins industrielles serait redéveloppé à des fins résidentielles. L'occupation résidentielle de ce terrain a été autorisée par l'adoption d'une résolution portant le numéro CA17 090259 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007). C'est ainsi qu'est officiellement né le projet Crown.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 090259 (2 octobre 2017): Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à adopter un projet particulier relatif à la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10000, rue Meilleur. Lot 1 488 873 du Cadastre du Québec - Zone 0317 (dossier en référence 1114039012) et demander au secrétaire d'arrondissement de fixer la date de l'assemblée publique de consultation lorsque les résultats de l'étude de circulation à réaliser dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Henri-Bourassa Ouest seront connus.

Décisions déléguées D2184039002 (13 novembre 2018) et D2229141003 (10 février 2022): Approuver, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial au 10010, rue Meilleur, lot 6 191 171 du cadastre du Québec - demande de permis 3001368896.

Décision déléguée D2229141012 (11 août 2022): Rendre une décision, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à approuver une demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel de 50 logements pour la phase 2 du projet "Crown" situé sur le lot 6 191 170 du cadastre du Québec - demande de permis 3003089656.

Décision déléguée D2229570012 (16 octobre 2023): Rendre une décision, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à approuver une demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel de 85 logements pour la phase 3 du projet "Crown" situé sur le lot 6 191 169 du cadastre du Québec (demande de permis 3003177050).

DESCRIPTION

Le développement du site se faisait en 6 phases dont le promoteur est responsable en plus d'inclure un bâtiment pour du logement social.

Les phases 1 et 2 du projet, aujourd'hui construite sont des bâtiments entièrement résidentiels d'une hauteur de 4 étages situés dans la portion nord du projet. Dans la portion centrale ouest de projet, la phase 3 est elle aussi construite et entièrement résidentielle, mais offre une hauteur de 6 étages.

Dans le projet particulier d'origine, les phases 4, 5 et 6 sont illustrées comme étant d'une hauteur de 4 étages. La personne requérante souhaite aujourd'hui modifier le projet particulier d'origine afin que les phase 4, 5 et 6 puissent avoir une hauteur de 6 étages pouvant aller jusqu'à 22 mètres.

Cette modification n'a pas pour effet de modifier l'emprunte au sol du projet.

Aucune ombre portée n'est ajoutée sur les propriétés voisines.

Environ 100 logements seront ajoutés au projet par cette modification.

Les modifications suivantes sont demandées par le présent projet particulier pour les phases 4, 5 et 6:

Règlement d'urbanisme (01-274):





- Article 12.1 : hauteur maximale en nombre d'étages;
- Article 12.3: hauteur maximal en mètres.

JUSTIFICATION

Évaluation requise:

- Critères de PPCMOI.

PPCMOI - CRITÈRES APPLICABLES	ÉVALUATION	COMMENTAIRES
Respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal		Plan d'urbanisme autorise les constructions de 6 étages
Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion		
Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux		Autre phase de 6 étages, volumétrie similaire
Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine		Terrain vacant
Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations		
Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation		Ombre portée sur la rue Meilleur ou sur les phases elles-même
Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité		Aucun changement au niveau du sol
Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet		
Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu		

	ATTEINT
	+ / - ATTEINT
	NON ATTEINT
	NON APPLICABLE

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire est favorable à cette demande pour les motifs suivants :

- Une volumétrie de six étages s'intègre bien au cadre bâti;
- Le projet ne vient pas créer d'ombre portée importante sur les propriétés voisines;
- La demande permet d'ajouter une centaine de logements au projet dans un contexte de crise du logement.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 15 janvier 2025, le CCU a émis un avis favorable à la présente demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Conformité au Schéma

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-17

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1259570004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (Règlement 04-047-266).

Il est recommandé de rendre une décision quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (Règlement 04-047-266).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-03-06 11:37

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259570004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (Règlement 04-047-266).

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, un premier programme particulier d'urbanisme (PPU) sur le secteur l'Acadie-Chabanel a été rédigé afin de consolider et de mieux encadrer l'avenir du secteur de l'ancienne Cité de la mode. Plus de quinze ans plus tard, un contexte novateur émerge avec l'arrivée de nouvelles composantes territoriales structurantes, une transition urbaine de plus en plus perceptible et de nouveaux encadrements métropolitains et régionaux de planification territoriale. Une réflexion axée vers l'avenir s'impose alors. Une nouvelle planification du secteur District central a été initiée par la Direction du développement du territoire, Division de l'urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et viendra remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur L'Acadie-Chabanel. Le travail de réalisation du présent PPU (maintenant Plan particulier d'urbanisme) a débuté par l'élaboration d'un document de planification détaillée amorcé en 2019. Ce premier travail a été l'objet de réflexions sur l'état actuel du secteur des gares, de l'identification des principaux enjeux et d'une conceptualisation d'un avenir souhaité. Pour ce faire, un bureau de projet avait été mandaté dans le cadre d'un financement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) issu de son programme de soutien aux municipalités pour la réalisation d'études de planification des aires TOD du Grand Montréal.

Ce bureau de projet a été un lieu de concertation entre les principaux acteurs du milieu, parmi lesquels figuraient des représentantes et des représentants des organisations municipales, des organismes de transport collectif, ainsi que des représentantes et des représentants du milieu des affaires du secteur. La population locale a également été sollicitée afin de partager son expérience du territoire et des intentions particulières qu'elle souhaite pour son avenir. Des soirées de consultation et des ateliers de réflexion ont ainsi été menés lors de cette période de travail. En mars 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a entériné les travaux du projet avec l'adoption d'une version finale du document de planification détaillée.

Suivant cette adoption, la rédaction du présent Plan a pu être réalisée de 2022 à 2024 en concertation avec les différentes instances, notamment le Service d'urbanisme et de la mobilité et les instances de recommandations que sont les Comité Jacques-Viger et le comité

consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Le 16 mai 2023, ce processus a franchi une autre étape significative avec l'adoption par le conseil municipal de la Ville de Montréal du Règlement 04-047, lequel intègre le PPU District central au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Règlement 04-047-266).

Les orientations et les objectifs énoncés dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) doivent être traduits par des normes quant aux usages, aux limites de hauteurs minimale et maximale, en étages et en mètres, et aux coefficients minimal et maximal d'occupation du sol autorisés au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-274) afin d'en assurer leur concordance. Également, les orientations, les objectifs et les actions énoncés dans le PPU doivent être traduits par des objectifs et des critères de PIIA au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement afin d'en assurer la mise en oeuvre.

Un règlement de concordance n'est pas soumis à la procédure relative aux personnes habiles à voter, mais doit toutefois être présenté en consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0826 - 20 août 2024 : Adoption avec changements du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahunsi-Cartierville », afin d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme District central

DESCRIPTION

Les modifications proposées à la réglementation d'urbanisme vont permettre la mise en oeuvre de la planification proposée, en permettant notamment, à court et moyen terme, le redéveloppement à des fins d'habitation des terrains non résidentiels selon le seuil de densité prévu par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Les modifications aux grilles de zonage de l'annexe L du Règlement d'urbanisme d'Ahunsi-Cartierville sont les suivantes :

- Modifier les limites des zones 1269, 1274, 1277, 1289, 1301, 1309, 1318, 1325, 1338, 1360 et 1533;
- Modifier différents paramètres tels les hauteurs, taux d'implantation, densité et usages des zones 1229, 1254, 1267, 1269, 1273, 1274, 1277, 1285, 1289, 1293, 1296, 1300, 1301, 1309, 1310, 1312, 1314, 1316, 1318, 1322, 1324, 1325, 1326, 1327, 1337, 1338, 1345, 1347, 1349, 1351, 1360, 1368, 1375, 1533 et 1534;
- Retirer les zones 1261, 1299, 1302, 1311, 1342 et 1374;
- Ajouter un PIIA District central pour les zones 1229, 1269, 1277, 1285, 1289, 1296, 1300, 1301, 1310, 1312, 1316, 1318, 1325, 1327, 1338, 1360, 1368, 1533 et 1534.

Le texte du Règlement d'urbanisme d'Ahunsi-Cartierville (01-274) est modifié des façons suivantes :

- Ajout de l'usage « centre de transbordement »;
- Ajustement des ratios de l'espace d'un vente par rapport à un espace de production pour un même commerce ou industrie pour le secteur;
- Ajout de normes encadrant l'usage « agriculture »;
- Bonification des normes de verdissement pour le secteur;
- Ajout de l'usage « parc de stationnement partagé » et les normes associées pour le secteur;
- Ajustement à la baisse des ratios de stationnement pour voiture pour le secteur;
- Ajustement à la hausse des ratios de stationnement pour vélo pour le secteur;
- Ajout du PIIA District central pour différentes zones du District central;

- Retrait des PIIA Chabanel, Saint-Laurent, de l'Acadie, zone 1229, zone 1533, zone 1534 et secteur d'activités diversifiées;
- Ajout d'un PIIA et de l'Annexe R visant la protection, réhabilitation et restauration de certains éléments patrimoniaux du secteur.

Le texte du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville RCA13 09010 est modifié de la façon suivante:

- Ajout d'une section encadrant les « usages événementiels et transitoires ».

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les règlements d'urbanisme doivent être conformes au Plan d'urbanisme modifié. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc l'obligation de modifier ses règlements d'urbanisme qui ne sont pas conformes avec le Plan d'urbanisme. Le Plan d'urbanisme (intégrant le Plan particulier d'urbanisme District central) oblige de modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement. La notion de nécessité est essentielle afin qu'un règlement soit considéré comme un règlement de concordance et ne soit pas assujéti à la procédure référendaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un avis de motion
Adoption d'un projet de règlement de concordance
Consultation publique sur le projet de règlement de concordance
Adoption du règlement de concordance
Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité
Transmission d'une copie certifiée conforme du certificat à l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-28

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1258373004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder au renouvellement du mandat d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé de procéder au renouvellement du mandat de Marie-Josée Lessard à titre de membre suppléante pour une période de deux (2) ans, du 10 mars 2025 au 10 mars 2027;

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-18 08:45

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258373004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder au renouvellement du mandat d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002) et selon la volonté des membres du conseil d'arrondissement, il y a lieu de renouveler le mandat d'une membre suppléante pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont le mandat vient à échéance le 11 mars 2025, pour une durée de deux (2) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA06 090177, 1er mai 2006 : Résolution nommant certains citoyens comme membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA07 090183, 4 juin 2007 : Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA08 090144, 5 mai 2008 : Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA11 090159, 6 juin 2011 : Résolution nommant et renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA12 090187, 4 juin 2012 : Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme

CA13 090106, 10 juin 2013 : Résolution nommant et renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA14 090121, 14 avril 2014 : Résolution renouvelant le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

CA14 090385, 2 décembre 2014 : Résolution remplaçant le membre élu suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090035, 9 février 2015 : Résolution nommant un membre élu suppléant et un membre élu régulier du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090122, 11 mai 2015 : Résolution renouvelant le mandat de deux membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090160, 8 juin 2015 : Résolution nommant un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

CA15 090259, 13 octobre 2015 : Résolution nommant un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme.

CA16 090032, 8 février 2016 : Résolution nommant un membre élu suppléant et deux membres élus réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

CA16 090142, 9 mai 2016 : Résolution renouvelant le mandat d'une membre régulière et nommant une membre régulière et une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme.

CA17 090134, 8 mai 2017 : Résolution renouvelant le mandat d'une membre régulière et nommant une membre régulière et une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme.

CA17 090294, 21 novembre 2017 : Résolution nommant un membre élu suppléant et deux membres élus réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

CA18 090098, 9 avril 2018 : Résolution nommant un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme

CA19 090098, 8 avril 2019 : Résolution nommant une membre régulière du comité consultatif d'urbanisme

CA19 090128, 6 mai 2019 : Résolution nommant un membre régulier et un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme

CA19 09 0327, 9 décembre 2019 : Résolution nommant deux membres élus régulier et d'un membre élu suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

CA20 09 0223, 6 juillet 2020 : Procéder à la nomination de deux membres réguliers et au renouvellement d'un membre régulier et d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

CA22 09 0090, 11 avril 2022 : Procéder au renouvellement de deux membres réguliers et d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA23 09 0115, 11 avril 2023 : Procéder au renouvellement de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA23 09 0234, 4 juillet 2023 : Procéder à la nomination de deux (2) membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA24 09 0070, 11 mars 2024 : Procéder à la nomination de deux membres réguliers et de deux membres suppléants ainsi qu'au renouvellement d'un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Selon l'article 7 du Règlement RCA01 09002, le premier mandat est de deux ans pour quatre des membres du comité et d'un an pour les trois autres. La durée de tout mandat

subséquent est de deux ans.

Le présent sommaire vise donc à procéder au renouvellement du mandat de Marie-Josée Lessard, à titre de membre suppléante, pour une période de deux (2) ans, du 10 mars 2025 au 10 mars 2027.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002), le Conseil d'arrondissement doit désigner les membres du CCU pour que le Comité compte cinq (5) membres réguliers non élus, deux (2) membres suppléants non élus, deux (2) membres élus réguliers et un (1) membre élu suppléant.

Le CCU a pour fonction :

- I. d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure, à un plan d'aménagement d'ensemble et à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- II. d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures;
- III. d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement que lui soumet le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie BLAIS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-17

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1251388006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un nouveau représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

Il est recommandé de désigner Jean-François Soulières pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-18 15:14

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251388006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un nouveau représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

La Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit, à l'article 458.24, la composition du conseil d'administration d'une société de développement commercial dont une personne est désignée par le conseil d'arrondissement parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employé(e)s de la municipalité. La mairesse d'arrondissement, ayant occupé cette fonction depuis 2017, souhaite que le conseil d'arrondissement puisse désigner une nouvelle personne pour poursuivre la collaboration avec la SDC District central.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 090295 - Désigner trois représentants municipaux pour siéger aux conseils d'administration des sociétés de développement commercial District central et Quartier Fleury Ouest ainsi qu'à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à compter de décembre 2017

DESCRIPTION

Désigner Jean-François Soulières pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

JUSTIFICATION

La présence d'un(e) représentant(e) municipal(e) au conseil d'administration a pour but d'assurer une coordination efficace entre les besoins et projets de la Société de développement commercial District central et les priorités municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

MONTRÉAL 2030

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);
Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, Annexe C, (chapitre C-11.4);

Règlement sur les sociétés de développement commercial RCA04 0900 et Règlements modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial RCA04 09001-1 et RCA04 09001-2.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2025-02-18



Dossier # : 1259570002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.

Il est recommandé de prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-10 10:13

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259570002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des règles de régie interne, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est soumis au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1249570023 - Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 novembre 2024.

DESCRIPTION

S/O

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règles de régie interne du CCU.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-04

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques



Dossier # : 1259570003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 décembre 2024.

Il est recommandé de prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 décembre 2024.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-10 14:31

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259570003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal faisant état de la décision D2024-005 rendue suite à la réunion du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 12 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier décisionnel 1249570005 - Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 7 février 2024.

DESCRIPTION

S/O

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu des règles de régie interne, le procès-verbal de la réunion du 6 février 2024 du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles est soumis au Conseil d'arrondissement.

Règles de régie interne du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles et règlement sur la démolition d'immeubles RCA11 09009.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-04

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques



Dossier # : 1251066003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

ATTENDU QU'il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par cet article, au plus tard le 1er avril suivant la fin de l'année concernée, et ce, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2);
Il est recommandé de prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-02-17 13:20

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251066003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement doit produire un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2) pour chaque année civile au cours de laquelle elle accorde une autorisation en vertu de cette loi. Ce rapport doit faire état des autorisations accordées et décrire sommairement, pour chacune d'elle, la nature des dérogations à la réglementation d'urbanisme. Également, le rapport doit indiquer le nombre de logements construits grâce à cette autorisation et mentionner toute demande refusée, soumise en vertu de cette loi. Pour l'année 2024, un seul projet a bénéficié d'une autorisation en vertu de cet article et aucune demande n'a été refusée.

Le rapport doit être déposé en séance du conseil d'arrondissement, au plus tard le 1er avril qui suit la fin de l'année sur laquelle il porte, dans ce cas-ci le 10 mars 2025. Le rapport sera transmis au ministre responsable de l'habitation par le Service de l'habitation de la Ville. De plus, l'information du rapport sera publiée sur le site Internet de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1289 - 18 novembre 2024 - Adoption d'une résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de loi no 31, 2024, chapitre 2), visant la construction d'un projet d'habitation destiné au logement social sur le lot 4 244 352 du cadastre du Québec (intersection des rues Lachapelle et Dulongpré). (1241066009)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que la ou le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2025-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques